

Concours photo « J'aime mon village »



La commission « urbanisme » organise son 1^{er} concours photo.

Il vous suffit de prendre en photo un paysage, un lieu représentatif pour vous de St Paul sur Isère.

Les photos reçues seront publiées sur notre page Facebook et les plus esthétiques seront récompensées.

La photo devra être prise en format portrait et en haute définition.

Envoyez-nous par mail votre photo(contact@stpaulsurisere.fr) avec pour objet « concours photos » ou apporter la photo en mairie sur une clé USB.

On attend vos plus belles photos (printemps, été, automne, hiver) de St Paul sur Isère.

A vos téléphones ou appareils photos.

Règlement :

Article 1 : La commune de St Paul/Isère organise en 2021 un concours photographique dont l'intitulé est « J'aime mon village » du 24 mai au 29 août 2021.

Article 2 : L'accès à ce concours est gratuit, destiné exclusivement aux photographes amateurs et ouvert à tous les habitants de St Paul/Isère.

Article 3 : Chaque participant devra faire parvenir 1 photographie format numérique, soit par mail à l'adresse suivante : contact@stpaulsurisere.fr ou par clé USB à la mairie.

Chaque participant devra être l'auteur de la photo et indiquer son nom et prénom, son numéro de téléphone ou son adresse mail, la date et le lieu de la prise de vue, qui doit se situer sur la commune, le titre de la photo

Le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Les membres de la commission « urbanisme » ne sont pas autorisés à participer au concours.

Article 4 : La date limite de dépôt des photos est fixée au 29 août 2021.

Article 5 : Le jury sera composé de la commission « urbanisme ». Les photos seront numérotées de façon à les rendre anonymes aux yeux du jury. Le jury est souverain de sa décision, il ne pourra y avoir aucun recours.

Article 6 : Les photos reçues seront publiées sur notre page Facebook et sur le site de la mairie, les participants autorisent la commune de Saint Paul/Isère à diffuser leurs photos à des fins de promotion de la commune. La commune s'engage à les utiliser sans aucun but lucratif. Chaque candidat accepte par avance la divulgation de son nom, son prénom.

Article 7 : Chaque candidat garantit que le cliché présenté au concours est libre tout droit. Il doit s'assurer du respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes photographiées ; un justificatif sera demandé le cas échéant.

Article 8 : Les lauréats du concours recevront une récompense. Le prix attribué ne pourra être négocié et aucune contrepartie ne sera possible.

Article 9 : Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ce règlement entrainera la disqualification du candidat.

Article 10 : La commune se réserve le droit d'annuler le concours photo.

Article 11 : Chaque photographie doit être accompagnée d'un bulletin de participation convenablement rempli et téléchargeable sur le Facebook de la commune ou en mairie.

Bulletin de participation

Fiche à remplir lisiblement et à retourner avec le cliché avant le 29 août 2021 :

contact@stpaulsurisere.fr ou au secrétariat de la mairie

NOM :

PRENOM :

TELEPHONE :ou MAIL :

Lieu et date de réalisation de la photographie :

.....

Titre de la photographie :

.....

J'accepte que mon nom et prénom figurent sur le site de la commune et sa page Facebook

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les conditions.

Date :

Signature :

*Les données personnelles recueillies via ce formulaire font l'objet d'un traitement par la commune de Saint Paul Sur Isère et sont destinées à être utilisées par la commission en charge du projet et seront publiées sur le site internet de la commune et Facebook sur la base de votre consentement. Elles seront conservées pendant 6 mois. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment et disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par mail auprès de la mairie (contact@stpaulsurisere.fr) en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie de votre carte d'identité. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.